

La Défense, le 4 novembre 2021



Monsieur Thierry COQUIL
Directeur des Affaires Maritimes

Objet : Avenir des Inspecteurs de la Sécurité des Navires de catégorie B
Réf : GL/2021-43

Monsieur le Directeur,

La CFDT connaît votre attachement à la conduite efficace de la réforme du modèle d'inspection des navires au sein de votre administration.

L'architecture de cette réforme a été exposée par vos soins au cours de nos rencontres régulières et cela depuis le 25 septembre 2017.

La CFDT a retenu que parmi les nombreux objectifs d'évolution du modèle d'inspection des navires, vous souhaitiez mettre en application les principes suivants :

- Maintien du niveau de sécurité actuel des navires,
- Amélioration de l'efficacité du dispositif actuel,
- Maintien des compétences inspecteurs de la sécurité des navires (ISN),
- Maintien de l'influence française dans les instances internationales,
- Intégration de la montée en puissance des contrôles environnementaux (Sox, Nox, CO2, BWM),
- Gestion et renforcement de la fonction essentielle de la sûreté,
- Permanence des enjeux sociaux (CTM, C188) impliquant leurs contrôles par les ISN,
- Adaptation à la réduction des moyens.

L'actualité, comme exposée au cours de la dernière réunion DAM OS en date du 19 octobre 2021, nous démontre l'avancée de cette réforme en termes de délégation d'une part, et de mise en œuvre progressive du système de ciblage d'autre part.

La CFDT, estime que la conduite de cette réforme demeure purement technique et néglige ou au mieux méconnaît ses résultantes sociales.

La CFDT vous a déjà rappelé au cours de la réunion DAM OS du 30 juin 2021 et vous le rappelle une nouvelle fois que, dans ce contexte de réforme, sa volonté de voir l'administration maritime s'emparer efficacement du dossier « rémunération » et « plan de requalification » de l'ensemble de nos collègues de catégorie B, servant au sein des CSN. Dans le cas contraire, vous prendrez le risque d'une désertion justifiée de ces personnels au regard des responsabilités qu'ils ont et qu'ils auront à porter dans le nouveau schéma de la sécurité des navires.

Nous avons appris le retrait de qualification de nos collègues de catégorie B dans le champ de la certification au titre de la Convention C188. La réalité est têtue, voilà le signe donné par

l'Administration en matière de maintien et de promotion de la compétence professionnelle de nos collègues.

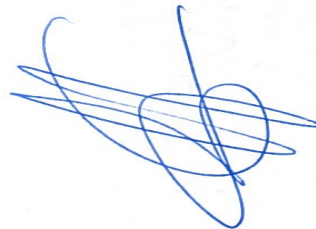
Si nous en connaissons le fondement réglementaire, la CFDT marque son opposition résolue à ce "rétrécissement" du champ des qualifications.

Nous souhaiterions donc dans un premier temps que l'Administration prenne en compte cette demande spécifique des agents de conserver ce niveau de qualification particulier.

La CFDT demande également d'ouvrir enfin plus largement le débat sur la politique de requalification de l'ensemble des ISN et plus particulièrement celle concernant nos collègues ISN de catégorie B.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la meilleure.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Gwénaëlle L'HUILLIERE.

Gwénaëlle L'HUILLIERE